autres nations quand il s'agira d'articles non admis en franchise et un droit de 35 o/o *ad valorem* quand il s'agira de marchandises figurant sur la liste des articles jouissant de l'entrée libre. Il y aura exception pour la laine, qui restera soumise à la loi douanière du 1er octobre 1890. Ce traitement différentiel dont serait l'objet le commerce anglais serait maintenu jusqu'à ce que la Grande-Bretagne eût consenti à prendre part à un arrangement international avec les Etats-Unis pour la frappe et l'emploi de l'argent.

Nous nous ferions un scrupule de défendre un seul instant la proposition de représailles du sénateur Lodge, mais nous ne saurions pas crier non plus à l'abomination parce que cette idée a surgi.

N'y a-t-il pas à la Chambre française un projet dû à l'initiative parlementaire — projet très approuvé par un groupe important de protectionnistes — et qui dit en substance :

« A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu, en outre des droits inscrits au tarif général des douanes, une surtaxe équivalente à la prime d'importation qui résulte, pour le produit importé, de la prime de l'or dans le pays d'origine.

« Des décrets du Président de la République pourront dispenser du paiement de tout ou partie desdites surtaxes les provenances des pays qui, par des traités de commerce avec tarifs, font des avantages particuliers aux exportations des produits français ».

La traduction libre de cette proposition de loi de M. Caze peut s'inscrire ainsi : « Les pays se traiteront commercialement comme ils se traiteront monétairement. »

M. Caze veut protéger les pays qui ont l'or au pair contre les pays qui, ne possédant pas d'or et ayant les changes contraires, trouvent une compensation dans les bas prix auxquels leurs produits d'exportation arrivent pour être rendus contre de l'or.

M. Lodge a tout simplement remonté de l'effet à la cause. C'est à l'Angleterre qu'il attribue la perturbation des changes et les malheurs des pays qui luttent contre l'agio. Il veut donc frapper l'Angleterre et, pour ce faire, il prend la même arme dont veut se servir M. Caze : le tarif différentiel variable d'après la condition monétaire des pays qui font commerce entre eux.

Tout cela est faux évidemment. Mais tout est faux, dit à ce sujet le *Moniteur des intérêts matériels*, dans les relations monétaires depuis 1873, depuis que l'argent-métal a été frappé de déchéance et relevé de son rôle monétaire, au point de vue international.

NOUVELLES DU JOUR

Un attentat anarchiste à Nanterre

Nanterre, 2 mai. — Ce matin, à huit heures, un sacristain, sortant de l'église, pour se rendre au presbytère, qui lui est attenant, aperçut une bouteille de douze centimètres environ de hauteur, de laquelle émergeait une mèche allumée; il s'empressa d'éteindre la mèche et prévint ensuite le commissaire de police qui fit procéder à l'enlèvement de l'engin.

La bouteille contenait de la poudre de chasse mélangée à une autre poudre blanche et une grande quantité de chevrotines.

L'attitude de l'anarchiste Emile Henry

Paris, 2 mai. — M. Auroch, greffier, a rendu visite aujourd'hui à Emile Henry pour le prévenir que les délais dans lesquels il pouvait former son pourvoi en cassation étaient sur le point d'expirer. Henry a persisté dans sa résolution.

« Qu'on me laisse, a-t-il dit, et surtout que l'on finisse au plus tôt. »

Contrairement à ce qu'on a dit, Henry a, dès maintenant, revêtu la tenue des condamnés à mort. On lui a rasé la barbe et les cheveux. Il est soumis à une surveillance des plus rigoureuses.

Son avocat, qui est allé le voir ce matin, l'a trouvé, paraît-il, entouré de huit gardiens.

Henry prépare un long travail sur sa vie. Il a exprimé le désir que cette œuvre fût publiée après sa mort.

En tenant compte des délais nécessaires aux formalités du recours en grâce, on estime que l'exécution du condamné ne peut guère tarder plus d'une quinzaine.

La durée de la journée de travail

Paris, 2 mai. — Une délégation de la commission du travail de la Chambre a eu cette après-midi une entrevue officieuse avec les membres de la commission du travail des enfants et des femmes du Sénat.

Il s'agissait de s'entendre au sujet de la durée de la journée de travail.

La commission du travail de la Chambre était représentée par MM. Ribot, Lebon, Lavy, Guillemaut, Laroche-Joubert, Barthou, Dron et Dutreix.

M. le ministre du Commerce assistait à la réunion, qui a été unanime à reconnaître, qu'en présence des difficultés d'application, soulevées par la loi, il y aurait lieu d'unifier la durée de la journée de travail pour les diverses catégories de personnes protégées; on sait que la commission du Sénat, par l'organe de M. Maxime Lecomte, rapporteur, s'est prononcée pour l'unification à onze heures de travail effectif.

M. Dron, rapporteur de la Chambre, expose que la commission de travail est en majorité favorable à l'unification à dix heures, mais qu'à titre de transaction, elle se rallierait, pour une période transitoire, à déterminer, à la journée de onze heures.

M. le ministre accepte cette dernière solution au nom du gouvernement; une discussion s'engage entre MM. Sébline, Guillemin, Madiguier, André Lebon, Waddington et Charles Ferry, tant sur le principe même de cette solution que sur la date à laquelle les industriels devraient se soumettre à la journée de dix heures, date que la commission de la Chambre devra fixer au 1er janvier 1897.

M. Chovet, président de la commission du Sénat, résume la discussion dont s'inspirera la commission sénatoriale pour adopter ses résolutions définitives.

La convention intervenue entre les héritiers de Reinach et ceux de Cornélius Herz

Paris, 2 mai. — Le *Figaro* de demain publiera la convention intervenue entre les héritiers de Reinach et ceux de Cornélius Herz, convention qui termine le procès en cours. Voici cette convention:

« Article premier.— Le montant des sommes auxquelles la Compagnie de Panama pourrait avoir droit, soit contre la succession bénéficiaire du baron de Reinach, soit contre Cornélius Herz, est fixé à forfait et à titre transactionnel sur procès à 3.050.000 francs. Cette somme appartiendra à M. Lemarquis, mandataire des obligataires du Panama et sera encaissée par lui.

» Article 2. — Cette somme de 3,050,000 sera supportée savoir : jusqu'à concurrence de 1,500,000 francs par M. et Mme Cornélius Herz, et jusqu'à concurrence de 1 million 550,000 francs, par M. Humbert, représentant des héritiers de Reinach ».

Le *Figaro* ajoute :

« C'est donc trois millions qui rentrent dans la caisse des obligataires du Panama. — C'est en exécution de cette transaction que M. Humbert, administrateur de la succession Reinach, et M. Goteron, liquidateur du Panama, vont dès demain retirer les plaintes qu'ils avaient formées contre Cornélius Herz, plaintes sur lesquelles est aujourd'hui basée la demande d'extradition.

» On se rappelle que les premiers faits d'escroquerie et d'abus de confiance qui avaient d'abord motivé cette demande d'extradition avaient été déclarés, par la cour de cassation, couverts par la prescription. Cornélius Herz va donc devenir libre après avoir rendu gorge comme Hugo Oberndoffer va être obligé de le faire. »

L'incendie de Toulon
Les dégâts et les blessés

Toulon, 2 mai. — Le déblaiement des décombres se poursuit, on espère sauver quelques machines, ce qui ramènerait à trois millions l'évaluation des dégâts ; le nombre total des blessés est d'une dizaine ; le résultat des investigations faites dans la journée en vue de découvrir la cause de l'incendie permet d'écarter toute idée de malveillance.

Fin de la grève de tisserands de Castres

Castres, 2 mai. — Les grévistes acceptent décidément les propositions des patrons. La grève peut être considérée comme terminée.

La question de l'Alsace-Lorraine

Paris, 2 mai. — M. Wandenfel, qui avait déjà adressé à l'empereur Guillaume une requête qu'on n'a pas oubliée, pour obtenir la rétrocession à la France de l'Alsace-Lorraine, vient d'en adresser une semblable à l'empereur de Russie. On ne saurait se faire d'illusion sur le résultat de l'initiative de notre compatriote.

Le prince de Galles et les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne

Paris, 2 mai. — Il revient au *Gaulois* que le prince de Galles désirerait ardemment voir s'établir entre la France et l'Angleterre un accord complet et aussi une communauté de vues sur la direction de la politique européenne.

L'Angleterre même ne pourrait-elle être une sorte de tampon entre la France et l'Allemagne?

Un accident de chemin de fer en Egypte
Cinq tués. Treize blessés

Le Caire, 2 mai. — Un accident s'est produit cette nuit sur le chemin de fer de la Haute-Egypte. Cinq employés ont été tués et treize blessés ; aucun voyageur n'a été atteint.

L'électorat des femmes

Paris, 2 mai.— La commission de la Chambre, chargée d'examiner la proposition, votée par le Sénat et qui tend à conférer aux femmes remplissant les conditions imposées aux commerçants, le droit de prendre part aux élections pour les tribunaux de commerce, sans leur conférer cependant l'éligibilité, a adopté cette proposition et nommé M. de La Batut, rapporteur.

Le service colonial de Marseille — Faits graves

Marseille, 2 mai. — A la suite de plaintes adressées au Ministre des Colonies par divers fournisseurs contre le chef du service colonial, de Marseille, une enquête a été ordonnée tout récemment et faite par M. l'inspecteur général Verrier. Cette enquête a révélé des faits graves.

La grève de Trignac

St-Nazaire, 2 mai. — M. Abraham, conseiller municipal socialiste, ayant été remis en liberté provisoire, a été arrêté de nouveau hier soir pour attentat à la liberté du travail. Le délit est parfaitement caractérisé. Les dépositions des ouvriers sont accablantes pour lui.

Hier soir, le sous-préfet de Saint-Nazaire s'est rendu, accompagné de son secrétaire, à Trignac, où l'on redoutait de graves désordres. Malheureusement, un accident s'est produit. Au moment où son coupé arrivait à la hauteur du pont de Méans, un omnibus venant en sens inverse l'a culbuté. Le sous-préfet a été blessé à la jambe droite.

Aussitôt que l'accident a été connu, toutes les personnalités de la ville se sont fait inscrire chez le sous-préfet. L'état de M. Planocassagne est aussi satisfaisant que possible.

Ce matin, il y a eu à Trignac 133 rentrées. Des attroupements se sont formés pour empêcher les ouvriers de travailler. Ces attroupements ont été dispersés par la gendarmerie.

Huit anarchistes espagnols devant le conseil de guerre de Barcelone. — Quatre condamnations à mort.

Madrid, 2 mai. — Le conseil de guerre de Barcelone a condamné hier six anarchistes à mort et quatre aux travaux forcés à perpétuité pour participation à l'attentat contre le maréchal Campos en septembre 1893; les anarchistes ont été très violents devant le conseil; ils ont affiché leurs opinions, et se sont vantés de leur culpabilité. L'arrêt sera exécuté aussitôt sa confirmation par le Conseil supérieur de Guerre à Madrid.

L'affaire Talleyrand-Lebaudy

Paris, 2 mai. — Dans un précédent numéro, nous avions dit que M. de Cesti se trouvait compromis dans l'affaire Talleyrand-Lebaudy et qu'il avait été interrogé par le juge d'instruction. Cette information n'était pas exacte et nous devons rétablir la réalité des faits.

M. de Cesti a bien été voir le juge d'instruction, mais en qualité d'*ami* du prince de Sagan, père de M. de Talleyrand, et il n'est nullement compromis dans cette affaire.

Au Conseil des ministres

Paris, 2 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LA JOURNÉE DU 1er MAI

Le ministre de l'intérieur a communiqué au conseil tous les renseignements qui lui sont parvenus sur la journée du 1er mai.

LA REVISION DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Le garde des sceaux, après un nouvel examen du projet de loi sur la revision du code de procédure civile, a été autorisé à déposer ce projet. Il résulte de l'étude faite par M. Burdeau que la réforme se suffit à elle-même et n'entrainera pas de charges pour le budget.

COMMISSARIAT DE LA MARINE

Le ministre de la marine a fait signer un décret portant promotion dans le corps du commissariat de la marine.

MM. Bergès et Frogies sont nommés commissaires généraux de première classe, et M. Lebeau, commissaire général de deuxième classe.

La comptabilité des fabriques

Paris, 2 mai. — D'après le *Temps* et la *Liberté*, M. Spuller a communiqué à ses collègues, ce matin, au conseil des ministres, les premières réponses épiscopales à sa récente circulaire relative aux fabriques.

Suivant ces sources officieuses, plusieurs de ces réponses ne seraient précises, et on va demander aux évêques qui les ont écrites de *bien spécifier cette fois* la nature des instructions par eux envoyées et d'ajouter s'ils sont pour ou contre l'exécution de la loi *(sic)*.

C'est alors seulement qu'une décision pourra intervenir.

Le *Temps* ajoute que le ministre des cultes répondra à celles de ces lettres qui lui sont adressées personnellement en invitant tous les membres de l'épiscopat à se soumettre aux prescriptions de la loi.

Emile Henry refuse de se pourvoir

Paris, 2 mai. — Emile Henry a laissé s'écouler le délai de trois jours francs qu'il avait pour se pourvoir en cassation.

Il a de nouveau déclaré à ses gardiens qu'il ne signerait ni pourvoi en cassation, ni recours en grâce.

Le testament politico-religieux de Léon XIII

Une dépêche de Rome à l'*Agence Havas* annonce que le Pape vient de faire imprimer un document très important sur tout le pontificat actuel.

Léon XIII synthétise tous les actes de son règne dans les différents pays. Dans les hautes sphères ecclésiastiques on appelle déjà ce document « le testament politico-religieux du Pape. »

Léon XIII, comme Sixte Quint, a voulu lui-même rendre compte de son œuvre et expliquer par le détail sa politique.

Le procès de la Banque Romaine

Rome, 2 mai.— C'est aujourd'hui que vient, devant la Cour d'assises, le procès de la Banque Romaine.

Les abords du tribunal sont sévèrement gardés par la police qui empêche la foule de stationner et de pénétrer en trop grand nombre dans la salle d'audience.

Au banc des accusés, M. Tonlongo paraît souffrant et très vieilli. M. Lajaroni n'est pas changé.

Rome, 2 mai.— Les accusés ont été amenés au palais dans des voitures de louage. Tanlongo et Lazzari seuls, en raison de leur âge — ils ont plus de 70 ans — n'avaient pas les menottes. En dépit de son air abattu, Tanlongo, s'il faut en croire ses avocats, se défendra très bien.

Le lecture de l'acte d'accusation a commencé vers onze heures. A midi on n'en avait lu que la moitié. L'audience a été suspendue jusqu'à deux heures. Cette lecture a été écoutée très attentivement par le public qui faisait entendre des murmures chaque fois qu'il était question des millions disparus.

Une bombe à Prague

Prague, 2 mai. — La nuit dernière, une bombe remplie de poudre et de produits chimiques qui vont être analysés a été trouvée par la police près de l'ancien palais Trautmansdorff, actuellement palais Hohenlohe. On a eu le temps d'empêcher l'explosion.

Une catastrophe sur le Danube

Bucharest, 2 mai. — Cent cinquante personnes étaient tombées à l'eau, hier, par suite de l'écroulement d'un pont sur le Danube, à Braila. On a retiré jusqu'ici onze cadavres.

L'impunité de l'espionnage.— Populations complices

Paris, 2 mai. — Il y a quelque temps, deux touristes anglais, munis d'une autorisation spéciale de leur gouvernement, se rendirent à Nancy. Ils avaient déjà parcouru, en yacht, plusieurs canaux de France.

Aux environs de la ville-frontière ils prirent les photographies de divers points et ouvrages d'art situés dans un rayon de dix kilomètres des forts environnants, et ils furent arrêtés, mais au grand scandale d'une partie de la population qui, prenant leur parti, prétendit que les touristes déserteraient la région s'il leur était impossible de se promener ou de dessiner les paysages sans être inquiétés.

Or, un rapport communiqué par l'autorité militaire à la Sûreté générale, annonce que ces deux mêmes Anglais viennent d'être arrêtés à Bourges, pour vol d'un fusil nouveau modèle.

L'affaire Talleyrand-Lebaudy

On continue à dire que l'affaire Talleyrand Lebaudy s'arrangera; toutefois une entente n'a pas encore été conclue. Le cas Wœstyne, au contraire, s'aggraverait. Le bruit courait jeudi, dans la soirée, que deux nouvelles traites fausses de 50,000 francs avaient été découvertes. Toutefois, on assure que la princesse de Sagan aurait décidé de désintéresser complètement les créanciers, pourvu que son fils aîné soit enfermé dans une maison de santé et abandonne ses droits de majorat à son frère cadet.

Panique dans une église

Avignon, 3 mai. — Ce matin, à l'église des Carmes, avait lieu la cérémonie de première communion. Tout à coup, le cierge qu'une jeune communiante tenait à la main communiqua le feu à ses vêtements. Son voile et une partie de sa robe furent brûlés; la jeune fille elle-même, malgré les secours qui lui ont été rapidement portés, a été atteinte par le feu. Cet accident a causé une telle panique que toute l'assistance, croyant à un attentat anarchiste, s'est précipitée vers les portes. Quelques personnes ont été contusionnées assez sérieusement.

M. Laguerre et le Conseil de l'Ordre des avocats

Un incident qui cause une certaine émotion s'est produit au Palais de justice de Paris.

M. Laguerre, l'ancien député boulangiste, qui devait plaider devant le tribunal correctionnel, vendredi matin, a été prévenu par le bâtonnier que l'on s'opposerait à ce qu'il se présentât devant le tribunal.

Le motif de cette interdiction est que M. Laguerre a été rayé du barreau de Paris, il y a plusieurs années, pour avoir fait acte de commerçant en signant des billets à ordre alors qu'il était directeur de la *Presse*.

On prête à Me Laguerre, qui est inscrit à un autre barreau, l'intention de saisir les pouvoirs judiciaires de cet incident.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 27 avril 1894

Présidence de M. Julien Lagache

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

.:.

La Chambre, appelée à donner son avis sur la date à fixer pour les élections auxquelles il y aura lieu de procéder en vue de pourvoir aux nouveaux sièges créés, désigne unanimement le dimanche 27 mai prochain. — La Chambre n'a demandé l'augmentation de ses membres qu'après avoir constaté, en de nombreuses circonstances, que ce secours, qu'elle eût voulu plus complet, lui était réellement nécessaire; le besoin de le réaliser au plus tôt ne lui permet pas d'attendre, pour les élections dont il s'agit, le renouvellement biennal du mois de décembre.

.:.

La Chambre de Commerce,

Vu la pétition présentée par M. Henry Masquilier, domicilié à Tourcoing, rue de Gand, 32, à l'effet d'être autorisé à ouvrir des magasins généraux à Roubaix;

Vu la lettre de M. le Maire de Roubaix, du 20 avril 1894, demandant l'avis de la Chambre et l'invitant en outre, sur le désir de M. le Préfet, à indiquer l'importance du cautionnement à affecter à ladite entreprise, et à faire connaître si les locaux désignés sont convenables pour leur destination.

Vu la loi du 31 août 1870, notamment en ce qui concerne le cautionnement afférent aux Magasins Généraux ;

Considérant que les locaux désignés sont parfaitement appropriés à leur destination;

Déclare n'avoir rien à opposer à la demande présentée par M. Henry Marqailier pour l'ouverture de Magasins Généraux à Roubaix, et estime à cent mille francs le cautionnement à affecter à l'établissement, en regrettant qu'il ne soit pas possible d'exiger davantage étant donné les valeurs énormes que ce cautionnement peut être appelé à couvrir.

.:.

Un congrès international sur la législation douanière et la réglementation du travail doit s'ouvrir à Anvers du 16 au 21 juillet prochain. La Commission d'organisation, en envoyant le programme et le règlement du Congrès, demande l'adhésion de la Chambre de Commerce.

La Chambre déclare adhérer audit Congrès et délègue, pour la représenter, MM. Julien Lagache, président, et Louis Cordonnier, vice-président.

.:.

Le VIe congrès international de navigation intérieure doit s'ouvrir à La Haye en Hollande, le 23 juillet 1894; sa durée sera de six jours. Le congrès a pour objet l'étude des questions d'ordre général relatives à la navigation sur les rivières et les canaux. Le comité d'organisation, en adressant divers documents sur ce congrès, demande l'adhésion de la Chambre de commerce. — La Chambre déclare adhérer audit congrès et délègue, pour l'y représenter, M. Bossut-Plichon.

.:.

M. le Président donne lecture, article par article, des comptes de la Chambre et de la Bourse pour l'exercice 1893 et du projet de budgets pour l'année 1895. La Chambre approuve sans modification les comptes de 1893 et le budget de la Bourse pour 1895; mais elle propose une majoration des crédits repris aux articles 7, 8 et 11 du projet de budget de la Chambre. Sous réserve de cette majoration, elle adopte le projet de budget. Elle ajoute à la liste des abonnements aux publications commerciales, industrielles et économiques, l'*Economiste français*.

.:.

Le dernier terme pour l'admission des produits qui doivent figurer à l'Exposition universelle d'Anvers expirant avec le 30 avril, force est à la Chambre de commerce de renoncer à l'organisation d'une exhibition collective pour laquelle elle avait sollicité du Conseil municipal, à la date du 26 février, un crédit de 10.000 fr. à titre éventuel. Il lui est impossible de ne pas considérer comme un refus les atermoiements apportés par le Conseil municipal qui, à l'heure présente, n'a encore pris aucune décision, et elle constate avec un pénible regret que, pour la seconde fois, elle est mise hors d'état de représenter avec quelque éclat, dans les grandes solennités du travail, les industries textiles, pourtant si intéressantes, de sa circonscription. Elle invite M. le Président à retirer la demande de subvention désormais sans objet.

.:.

La Chambre indique au secrétaire le sens d'une réponse à faire à une demande de renseignements faite par M. H. P. Kunst, électricien à Paris, cessionnaire pour la France des brevets d'une machine anglaise à lire et à percer automatiquement les cartons pour métiers-jacquard.

.:.

La Chambre des négociants de Saint-Etienne, voulant créer un mouvement d'opinion contre le privilège des propriétaires dans les liquidations judiciaires, invite les Chambres de commerce à émettre un vœu en ce sens. La Chambre de commerce de Roubaix s'est déjà préoccupée de la question dont il s'agit. Elle décide qu'un extrait de la lettre écrite à ce sujet, à propos de la réforme de la loi sur la liquidation judiciaire, sera adressé à la Chambre des négociants de Saint-Etienne.

.:.

La Chambre adopte un projet de lettre à adresser à la Chambre de Commerce de Dunkerque sur l'insuffisance de l'outillage du port en ce qui concerne les réexpéditions des marchandises.

.:.

La Chambre donne acte à M. le Président des communications suivantes qui seront insérées au procès-verbal de la séance à titre d'avis aux industriels et commerçants de la circonscription :

1° Circulaire de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, relative à l'application de l'impôt sur le revenu aux agences entretenues en Prusse par des maisons étrangères, voire même aux simples dépôts d'échantillons. Les taxes dont il s'agit sont perçues en exécution de la loi du 24 juin 1891, dont l'article 2 est ainsi conçu : « Sont soumises à l'impôt sur le revenu, sans considération de nationalité, de domicile ou de séjour, toutes personnes tirant un revenu d'une propriété foncière située en Prusse ». — Cette disposition s'applique également aux sociétés par actions, aux sociétés en commandite par actions, aux exploitations de mines et aux associations coopératives tenant boutique ouverte, lorsque ces compagnies ont un siège en Prusse.

2° Autre circulaire du même ministère relative à la suppression des certificats d'origine accompagnant les marchandises françaises à destination de la Russie. A la suite des traités conclus avec diverses puissances, tous les Etats européens, à l'exception du Portugal, sont traités par la Russie sur le pied de la nation la plus favorisée. En conséquence, la formalité du certificat d'origine devient inutile pour le plus grand nombre des produits provenant des Etats jouissant du traitement le plus favorable parmi lesquels est comprise la France. — Exception est faite pour l'Arak et le Rhum, le vin de raisin en bouteilles, les conserves de poisson, le plomb en rouleaux, pour lesquels les taxes conventionnelles ne seront appliquées que sur présentation d'un certificat de provenance.

3° Documents concernant l'exposition internationale qui s'ouvrira à Hobart, capitale de Tasmanie, colonie anglaise de l'Australie, le 15 novembre 1894, pour une période de six mois environ.

Le Président, Julien Lagache.

L'Art français, revue hebdomadaire illustrée. Sommaire du n° 366. — 28 avril 1894. — Texte : Causerie. — Cours d'Esthétique et d'Histoire de l'Art, par M. L. de Fourcaud. — L'Art japonais au Louvre. — Les Expositions. — Nos Illustrations. — Au Théâtre. — Echos artistiques

Illustrations. — Guillaume Dubufe : Iris. — Aymar. Pezant : Parc à moutons, les vignettes d'Heronval (Oise). Carl von Stetten : Liseuse. — Carlier : Madame Roland — Godet : La Fable et la Vérité, groupe, plâtre. — E. Dameron : Les Grottes de Puy-Giraud (Vienne).

Abonnements : France, un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. Union postale, un an, 24 fr.; six mois, 12 fr. Le numéro 40 centimes. — Rédaction et administration : 76, Passage Choiseul, Paris. 37273d

Situation météorologique. — Roubaix, 4 mai. — Hauteur barométrique 757 Température
A sept heures du matin 10 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 11 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 9 degrés au-dessus de zéro

Un seul pain de Congo vaut dix savons surfins,
Tant est pure sa pâte et ses parfums divins !

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Tentative d'assassinat d'un mari sur sa femme

TENTATIVE DE SUICIDE DU MEURTRIER

DESCENTE DU PARQUET

La famille Diérick

Depuis quatre ans environ, un tisserand, âgé de 63 ans, vit séparé de sa femme, Octavie Vancamighem. Lui habite seul, rue de la Perche, fort Sion; elle demeure, avec ses deux filles, rue Watt, cour Govaer, 3. Mme Diérick est âgée de 69 ans.

Allard Diérick est un ivrogne endurci ; de plus il est brutal et grossier. Sa femme et ses filles, au contraire, dont la conduite est exempte de reproches, jouissent, dans leur quartier, de la meilleure réputation. Toujours maltraitée malgré son âge avancée, Mme Diérick finit un jour par abandonner son mari, et, malgré ses instances, elle était restée sourde à toutes les sollicitations du vieillard, à qui elle avait même interdit l'entrée de sa demeure.

Les menaces de Diérick

Il y a quinze jours environ, Allard Diérick fit, sur la Grande-Place, la rencontre de sa femme et de sa fille Philomène, âgée d'une trentaine d'années. Il les aborda et mit, une fois encore, Mme Diérick en demeure de venir reprendre la vie commune. Comme elle n'y voulut pas consentir, Diérick la menaça de la tuer à bref délai.

Il ne tarda pas, en effet, à mettre sa menace à exécution.

Le crime

A midi et quart, mercredi, au moment où ses deux filles prenaient leur repas, et que sa femme se trouvait debout dans la cuisine, préparant un plat, Allard Diérick apparut. Il était en proie à une vive surexcitation. A peine avait-il franchi le seuil de la porte, que, s'adressant à sa femme, il lui dit :

— Veux-tu, oui ou non, revenir avec moi ?...

Il n'attendit pas la réponse. Sortant vivement son revolver de dessous ses vêtements, il le braqua à bout portant sur sa femme et pressa la détente. Le coup partit...

Fort heureusement, Mlle Philomène Diérick, qui connaissait les projets criminels de son père, surveillait ses mouvements. Dès qu'elle avait aperçu l'arme meurtrière, elle s'était précipitée vers la porte de la cuisine, qu'elle avait pu pousser à temps. La balle, destinée à Mme Diérick, n'atteignit donc que la porte entr'ouverte, y fit une brèche, et alla tomber dans la cuisine.

Mlle Diérick, que le sang-froid dont elle a fait preuve avait empêché son père d'accomplir son forfait, appela au secours.

Le meurtrier se fait justice lui-même

Mais Allard Diérick venait de se mettre lui-même dans l'impossibilité de nuire. A peine le premier coup de feu avait-il retenti, qu'il était suivi d'un second: Diérick, qui, cette fois, avait appliqué le canon de son arme contre sa tempe gauche, fit un tour sur lui-même et tomba comme une masse, dans la cuisine, et couvert de sang, aux pieds de sa femme infortunée. Mme Diérick, affolée, se pencha sur le corps de son mari. Le vieillard vivait encore.

L'enquête

Pendant ce temps, une foule énorme de voisins et de passants, attirés par les détonations et les cris, avait envahi la cour, et peu après, M. Broigne, commissaire de police, arrivait, ainsi que MM. les docteurs Lepers et Noyon.

Pendant que ces messieurs donnaient au blessé les soins les plus urgents, M. le commissaire de police procédait à une enquête des plus minutieuses; après quoi, il fit transporter, en voiture, à son bureau, le meurtrier, à qui les médecins n'avaient pu extraire la balle. Le projectile s'est, en effet, logé dans la tête, à huit centimètres de profondeur.

Interrogé, Diérick a répondu qu'il avait prémédité son crime et qu'il regrettait vivement de n'avoir pas mieux réussi.

Diérick a été ensuite admis à l'Hôtel-Dieu; son état est désespéré.

La descente du Parquet

Le parquet de Lille, prévenu par télégramme, est descendu à Roubaix, vers cinq heures de l'après-midi, composé de MM. du Bosquet, substitut du procureur de la République, Deblock, juge d'instruction et du greffier.

Après s'être rendus au commissariat de police, rue des Arts, ces messieurs, accompagnés de M. Broigne, sont allés rue Watt, où ils ont complété l'enquête et pris le plan des lieux; ils se sont ensuite rendus à l'Hôtel-Dieu, d'où, après avoir interrogé le coupable, ils sont partis vers 7 heures.

Ils ont repris le train pour Lille à 7 heures 15.

Les antécédents de Diérick

Nous avons dit que Diérick était un ivrogne brutal et grossier envers sa femme. Il y a huit ans, après avoir commis un acte révoltant, il avait tenté de se pendre. Un médecin était arrivé assez à temps pour couper la corde et le ramener à la vie.

Allard Diérick avait aussi une étrange manie. Très souvent, il se prétendait malade, restait au lit pendant plusieurs jours, et .. se levait la nuit, pour manger tout ce qu'il y avait chez lui, sans se préoccuper de savoir si sa femme et ses enfants ne souffriraient pas de la faim le lendemain.

Un dernier détail : le revolver dont Diérick était armé, n'était chargé que de deux balles. Il est du calibre de sept millimètres.

La Fête Patriotique de Jeanne d'Arc. — On nous communique la note suivante :

« Le Comité de l'Union des Sociétés patriotiques fait un chaleureux appel aux Roubaisiens pour célébrer dignement la fête de Jeanne d'Arc. Si jamais occasion s'est présentée pour unir tous les vrais patriotes dans une même pensée, c'est bien celle-ci

» Jeanne d'Arc n'appartient à personne, elle est à la France entière qu'elle a sauvée. C'est pourquoi nous demandons à tous ceux qui ont à cœur l'amour de la Patrie, de participer à cette fête, sans distinction d'opinions ni de religions. Que les uns la fêtent comme patriotes ou comme militaires; d'autres comme catholiques, peu importe, pourvu que la grande Française soit fêtée comme elle mérite.

» Pour le Comité de l'Union des Sociétés patriotiques,
» Victor Despature. »

La fête de Jeanne d'Arc et l' « Union des Patriotes ». — On nous prie d'insérer les lignes suivantes :

« *Union des Patriotes.* — On peut dire que c'est un véritable culte que le peuple de France a gardé pour Jeanne d'Arc. C'est qu'elle lui appartient tout entière la noble guerrière, qui, alors que la noblesse était sans force, se précipita sur les champs de bataille où agonisait la patrie, et, en poussant le cri de guerre, rallia les combattants épuisés et les mena à la victoire. Ce n'est que par le peuple que Jeanne fut soutenue, aussi l'aima-t-elle jusqu'à la fin ce bon peuple de France, pour lequel elle avait donné sa jeunesse, son sang, son repos, son bonheur, à qui elle apprit même aux heures les plus terribles à ne jamais désespérer, et pour lequel elle donna sa vie.

» Jeanne, la libératrice du territoire, est morte martyre pour avoir trop aimé sa patrie. La France entière se prépare à fêter cette grande patriote, aussi l'Union des Patriotes invite tous ses adhérents à pavoiser aux couleurs nationales, à illuminer leurs demeures le jour de la fête. Un punch sera donné par la société au siège de chaque groupe.

» Les membres dont les groupes ne sont pas encore constitués sont invités à assister au punch organisé pour fêter Jeanne d'Arc, qui sera donné au siège social, café Saint-Georges, le dimanche 6 mai, à 7 heures. Prière de se faire inscrire au local. »

La fête de l'Ascension a été célébrée dans toutes les églises de Roubaix avec une grande solennité dans les cérémonies et avec les marques d'une foi vivace de la part de la population. Partout l'assistance aux offices a été particulièrement nombreuse.

La grand'messe a été chantée par les chorales, et des sermons de circonstance ont été prononcés dans les diverses paroisses.

Mort de M. Jean-Baptiste Duquennoy, conseiller municipal. — M. Jean-Baptiste Duquennoy, cabaretier, conseiller municipal, est mort jeudi, à sept heures du soir, des suites de la maladie dont il avait ressenti les premières atteintes au mois de février dernier. Il avait reçu, pour la seconde fois, les derniers sacrements, dans la soirée de mardi.

M. Duquennoy, né à Roubaix, le 29 mars 1842, y avait été élu, au mois de mai 1892, le trente-quatrième de la liste du Parti ouvrier.

Ses funérailles auront lieu, dimanche après-midi, en l'église Saint-Sépulcre.

Un magnifique tableau est, en ce moment, exposé à la vitrine de M. Bernard fils, Grande-Rue. Ce tableau est la reproduction, au crayon, de la *Madone*, de Guido Reni.

C'est l'œuvre, ou plutôt le chef-d'œuvre du sympathique artiste russe, M. Misckhin, dont nous avons eu souvent l'occasion de parler ici.

L'expression des yeux de la *Madone* est saisissante; le visage, délicieusement beau, est éclairé d'un reflet qui donne une haute idée de l'inspiration de l'artiste. Le tableau, d'ailleurs, est, dans son ensemble, d'une exquise pureté et d'une finesse extraordinaire, et M. Mischkin, dont les tableaux sont toujours admirés, s'est surpassé, cette fois.

Le pèlerinage à Montmartre et à Argenteuil. — Le comité qui a bien voulu se charger d'organiser ce pèlerinage, qui doit avoir lieu le 10 juin, nous communique l'appel suivant adressé aux personnes généreuses qui désirent participer à cette bonne œuvre.

« Selon le désir de Mgr l'archevêque de Cambrai, un pèlerinage diocésain se rendra cette année à Montmartr et à Argenteuil, le 10 juin.

» Les pèlerins, en union avec la France pénitente et pieuse, iront offrir leurs hommages au cœur de Jésus, source de toutes les grâces. Ils iront ensuite vénérer à Argenteuil la sainte Tunique de Notre Seigneur Jésus-Christ, teinte du sang de notre Redempteur.

» Le 10 juin est le jour de la clôture des fêtes données à Argenteuil à l'occasion de l'ostension de la sainte Tunique; le diocèse de Cambrai et surtout la ville de Roubaix y seront représentés par un beau groupe de pèlerins; car la Patrie, la Société et la Religion attendent de nous cet acte de piété. Tous les bons chrétiens voudront donc contribuer à cette bonne œuvre.

» A cet effet des personnes dévouées recueilleront vos aumônes en plaçant des billets de participation »

Le prix du pèlerinage en 3e classe est de 38 francs; en 2e classe de 54 francs. — Dans ces sommes sont compris le trajet en chemin de fer, les frais d'hôtel, et les voyages en voiture à Paris et à Argenteuil.

Concours hippique. — Un grand concours hippique international, organisé par le Club hippique, dans sa piste du parc de Barbieux, aura lieu les 24 juin, 1er juillet, et 2 juillet prochains. Voici le programme :

JOURNÉE DU DIMANCHE 24 JUIN 1894 A DEUX HEURES : *Prix de classes.*— Deux catégories : 1re, chevaux de pur sang ou de 1/2 sang ; 2e. chevaux de traits de 2 et 3 ans, nés et élevés dans les départements du nord de la France : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme.

2,000 francs de prix. Plaques et flots, offerts par la société hippique française (voir les conditions générales) Entrée : 20 francs. Les engagements seront reçus chez M. Ed. Ribaucourt, 37, rue du Grand-Chemin, jusqu'au samedi 16 juin.

A quatre heures : *Concours d'equipages et chevaux de maître*, sans condition d'âge ni de provenance. Chevaux attelés seuls. (Entrée : 10 fr. par équipage). — 1er prix, un objet d'art et 15 fr. à l'écurie; 2e, une médaille vermeil et 10 fr. à l'écurie; 3e, une médaille argent 10 fr. à l'écurie; 4e. une médaille argent et 10 fr. à l'écurie; 5e, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie; 6e, une médaille argent et 5 fr. à l'écurie; 7e, 8e, 9e et 10e prix, flots de rubans.

A cinq heures : *Prix d'ouverture*, 8 obstacles de 0,80 de hauteur (pas de rivière) pr chevaux n'ayant pas gagné de prix depuis le 1er janvier 1893. La barre et le mur seront élevés de 1 m. pour les chevaux ayant gagné un ou plusieurs prix depuis le 1er janvier 1893. Chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, culotte, bottes et chapeau à haute forme. Entrée : 20 francs. — Poids minimum, 72 kilos. — 1er prix, un objet d'art; 2e, un objet d'art ; 3e, une médaille de vermeil; 4e, une médaille d'argent ; 5e, une médaille d'argent : 6e, 7e et 8e, flots de rubans. — Les engagements seront reçus chez M. Ribaucourt, 37, rue du Grand Chemin, jusqu'au mercredi 20 juin 1894.

JOURNÉE DU DIMANCHE 1er JUILLET 1894.— A deux heures et demie : *Concours de chevaux de selle*, pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire et le chapeau à haute forme. Entrée : 10 francs. — 1er prix, un objet d'art ; 2e, une médaille vermeil; 3e, une médaille argent; 4e, une médaille argent ; 5e, 6e, 7e et 8e, flots de rubans.

A trois heures : *Prix du Club*, pour chevaux inscrits sur les contrôles des régiments et montés par des officiers de cavalerie en uniforme. 10 obstacles environ. Entrée gratuite. Poids minimum, 72 kilos. — 1er prix, un objet d'art d'une valeur de 200 francs; 2e, un objet d'art 150 fr.; 3e, un objet d'art 100 fr.; 4e, un objet d'art 50 fr.; 5e, 6e, 7e et 8e, flots de rubans.

A quatre heures : *Concours d'équipages et chevaux de maître*, sans condition d'âge ni de provenance. Attelages à deux chevaux et en tandem. — Entrée : 20 francs par équipage. — 1er prix, un objet d'art et 20 francs à l'écurie; 2e, une médaille vermeil et 15 francs à l'écurie; 3e, une médaille argent et 10 francs à l'écurie; 4e, 5e et 6e, flots de rubans.

A quatre heures et demie : *Courses au galop.* Sauts d'obstacles, prix des dames. — Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme. 10 obstacles environ. — Entrée : 20 francs. Poids minimum, 72 kilos. — 1er prix, un objet d'art ou 400 francs : 2e, un objet d'art ou 200 francs: 3e, un objet d'art ou 100 francs; 4e, 5e, et 6e, flots de rubans.

JOURNÉE DU LUNDI 2 JUILLET 1894 A DEUX HEURES ET DEMIE. — Courses au galop. Sauts d'obstacles, prix de la Coupe. Pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau haute forme. 12 obstacles environ. Entrée : 20 francs. Poids minimum, 72 kilos. — 1er prix un objet dart ou 500 francs ; 2e, un objet d'art ou 300 fr.; 3e, un objet d'art ou 100 fr. 4e. 5e et 6e prix flots de rubans.

A quatre heures : *Prix de la Commission*, pour chevaux inscrits sur les contrôles des régiments et montés par des officiers de cavalerie en uniforme, 12 obstacles environ. Entrée gratuite. Poids minimum, 72 kilos. — 1er prix, un objet d'art d'une valeur de 200 fr.: 2e, un objet d'une valeur de 150 fr.; 3e, un objet d'art d'une valeur de 100 fr.; 4e, un objet d'art d'une valeur de 50 fr.; 5e, 6e, 7e et 8e prix, flots de rubans.

A cinq heures : *Prix des Veneurs*, pour chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire. la culotte, les bottes et le chapeau à haute forme. 10 obstacles environ. Entrée : 20 francs. — Poids minimum, 72 kilos. — 1er prix, 500 francs ; 2e, 300 ; 3e; 100; 4e, 5e et 6e, flots de rubans.

Courses vélocipédiques du 14 mai. — Les inscriptions pour les courses vélocipédiques du 14 mai, au parc de Barbieux, seront reçues jusqu'au jeudi 10, à dix heures du soir. Elles devront être adressées à M. Jules Petit, secrétaire désigné des sociétés vélocipédiques de Roubaix réunies, à l'hôtel Ferraille, rue de la Gare. La mise par coureur est de 1 franc.

Le montant des prix s'élève à 350 fr. La plupart sont en espèces; les autres consistent en croix et médailles de vermeil et d'argent.

Un assaut d'escrime a été organisé pour dimanche prochain, 6 mai, par M. A. Lacroix, lauréat de l'école de Joinville-le-Pont. ex-sous-officier, premier maître au 41e de ligne et au 17e chasseurs à cheval. Cet assaut aura lieu dans la salle de M. Lacroix, 136, rue de Lille.

Les illuminations du 1er Mai. — *Primes décernées par la municipalité.* La délégation de la commission municipale des fêtes a décerné les primes d'illuminations de la soirée du 1er Mai. En voici la liste par numéros d'ordre :

1re prime : Roussel, rue des Longues-Haies, 204; 2e, Catrice, Grande-Rue; 3e, Lepers, rue de l'Alma: 4e, Allard, rue de Lannoy, 245; 5e, Groupe d'études sociales, rue de Wasquehal; 6e, La « Roubaisienne », rue de Denain, 106; 7e, Amand Donnez, rue des Longues-Haies, 197; 8e, Vanmullen, rue du Tilleul, 245; 9e, Nisse, rue Darbo; 10e Wichart, rue de Lannoy; 11e Wilfart, rue de l'Entrepont; 12e La « Paix », boulevard de Belfort; 13e Deletrez, rue Decrême, 157; 14e Coutelier, rue Bernard; 15e Penant, rue de l'Epeûle.

Echos du 1er mai. — Nous n'aurions pas à revenir aujourd'hui sur les renseignements très complets que nous avons donnés sur la journée du 1er mai, à Roubaix, si, mercredi matin, la police n'avait procédé à deux nouvelles arrestations qui se rapportent à la manifestation.

FEUILLETON DU 5 MAI 1894. — 50

DIANE-LA-PALE

Par JULES MARY

TROISIÈME PARTIE

LE PUITS DE L'AIGUILLETTE

III

Sur la voie

Antonio parut attristé.

— Je suis bien malheureux d'avoir provoqué en vous de pareils soupçons, monsieur Bartoli, dit-il, et il n'y a qu'un moyen, un seul, de les dissiper.

— En effet...

— Ce que vous m'avez offert à mon arrivée en France, me l'offrez-vous encore ?

— De tout mon cœur.

— Eh bien ! j'accepte.

— Vous habiterez le château ?

— Dès demain, si vous voulez.

— Dès ce soir. Et vous vivrez de notre vie ?

— Je ne vous quitterai plus.

— A la bonne heure !

Bartoli tendit les mains, prit celles d'Antonio et les lui serra affectueusement.

Antonio lui rendit cette étreinte.

Ils se quittèrent.

— Chez lui, soit ! cela vaut peut-être mieux ainsi ! murmura le haineux garçon, en s'éloignant. Je le verrai ainsi tous les jours et je jouirai mieux de ses angoisses. S'il m'attire auprès de lui, c'est qu'il compte sans doute surveiller mes démarches... Je suis prévenu et je me tiendrai sur mes gardes...

Quant à Bartoli, il se disait en soupirant, soulagé :

— Il n'a aucun doute... Si quelque soupçon lui était venu, il eût fait des objections au mariage de Claire, il eût trouvé le moyen, le prétexte, de le retarder, jusqu'au jour où il aurait acquis la certitude que Bernard et Bartoli sont le même homme. Et s'il me soupçonnait, il refuserait l'affection que je lui offre, et l'intimité de notre vie au château... Je suis sauvé !...

Il était perdu !...

IV

Père et fils

C'était vers la fin d'octobre que devait avoir lieu le mariage de Bartoli avec Claire.

Au fur et à mesure que ce jour-là se rapprochait, Philippe devenait plus sombre.

Il fuyait maintenant toutes les occasions de voir son père, de lui parler, et il vivait à l'écart dans une retraite farouche.

Bartoli, si amoureux et si préoccupé qu'il fut, ne pouvait manquer de s'en apercevoir, il l'avait interrogé à plusieurs reprises, et les réponses de Philippe l'avaient toujours tranquillisé en lui enlevant tout soupçon.

Mais le supplice était trop grand pour Philippe, la douleur devenait insupportable, insupportable aussi le spectacle de ce bonheur auquel courait son père et qu'il enviait, malgré tout, parfois, avec une rage de jalousie.

Il dit à Bartoli :

— Mon père, je suis obligé de vous faire part d'une grave résolution... que je viens de prendre...

— De quoi s'agit-il ? fit Bartoli alarmé.

— Je veux vous quitter.

— Comment ? Tu dis ?

Et sans comprendre, Bartoli saisit le bras de Philippe, l'observa longuement.

— Me quitter !... Tu as une course à faire ?

— Non... Vous quitter pour toujours... dit le jeune homme d'une voix altérée.

Bartoli resta silencieux.

Il était si surpris de ces paroles qu'il essayait de se rendre compte de leur sens.

Tout à coup, sans quitter le bras de son fils :

— Voyons, je n'y suis pas du tout. Que veux-tu dire ?

— Je ne puis que répéter.

— Tu as l'intention de quitter Castelbouc ?

— Oui...

— Pourquoi ?

— Pour voyager, parcourir le monde...

— Et il y a longtemps que tu as cette idée ?

— Longtemps déjà...

— Pourquoi me la cachais-tu ?

— Parce que je pensais que cela vous ferait de la peine.

— La raison d'un pareil projet ?

— Il n'en est aucune.

— Allons donc !

— Aucune !

— Tu mens !

— Mon père !

— Tu as dit tout à l'heure que tu voulais t'éloigner d'ici pour n'y plus revenir...

— Oh ! je reviendrai de loin en loin...

— Alors, il y a des choses qui te déplaisent?... N'es-tu pas heureux toujours ?

— Heureux, oui, père.

— Est-ce que tu crois, par hasard, que mon amour pour Claire, que la joie de la voir bientôt ma femme diminuent l'affection que j'ai pour toi ?... Si tu l'as cru, c'est que tu es fou... réponds !

— Je ne l'ai pas cru.

— Je suis toujours ton ami et ton père ?

— Toujours.

— Je n'ai pas démérité, je n'ai pas baissé dans ton cœur ?

— Non, dit-il troublé, cachant son effort.

— Alors ce n'est pas à cause de moi que tu as pris une pareille résolution ?

— Certes !

— Bien, cherchons autre part. Ce n'est pas cette pauvre et innocente Diane, ce n'est pas Claire, si douce et qui t'aime tant, qui ont pu t'inspirer cet incompréhensible projet ?

— Ni Claire ni Diane !

— Alors tu ne fais pas bon ménage avec Antonio ?... J'ai deviné, hein ? Vos deux caractères ne s'accordent pas. Tu es franc, il est sournois. Tu es doux et ferme, lui est brutal ; tu es indulgent, il est rancunier... Cela t'ennuie de voir cet échappé des maquis partager notre bonne vie intime et mêler son visage fatal et ses durs yeux noirs de bandit à nos tendresses. . Eh bien ! je suis un peu de ton avis là dessus... C'est le revers de la médaille que ce garçon. . Il n'a pas su trouver ton amitié, n'est-ce pas ? pas plus qu'il n'a su s'attirer la mienne. . Je le supporte ici... à cause de ses sœurs... Bien que celles-ci ne l'aiment pas... Claire du moins... Prends comme moi ton mal en patience... Je saurai bien le renvoyer, quelque jour, s'il se rend odieux ici, comme il est déjà, je le sais, à tous les ouvriers de l'Aiguillette.

Mais Philippe, pensif, répliquait :

— Non, peu m'importe Antonio. Certes, il ne m'est pas sympathique et je ne devine chez lui que de l'envie et de l'aversion pour moi. . mais je ne veux pas vous laisser croire qu'il est la cause, même indirecte de mon départ. Cela pourrait influer sur vos rapports avec lui. Je ne le veux pas.

— Alors, le vrai motif ?

— Il n'en est, je vous le répète, aucun.

— Tu t'ennuies dans cette solitude ?

— Oui... peut-être, père... Ne m'interrogez plus !

— Mais j'ai le droit de savoir, entends-tu... Je t'ai donné assez de preuves d'affection pour exiger de toi que tu m'ouvres ton cœur. .

— Je n'ai rien de plus à vous apprendre.

Bartoli paraissait très attristé.

Il regardait son fils avec des larmes dans les yeux.

— Tu ne m'aimes plus ! Je le vois ! !

Et après un silence :

— A quelle époque comptes-tu partir ? Tu ne le sais pas encore, je suppose ? Tu passeras l'hiver auprès de nous ? .. L'hiver est une mauvaise saison pour voyager... Tu attendras le printemps . Du reste, j'ai besoin de toi, de ta science, pour les grands travaux que je fais exécuter à l'Aiguillette... J'ai besoin de tes conseils pour les machines nouvelles que j'expérimente... Je ne puis me passer de toi, maintenant...

— Cependant, père, je veux hâter mon départ.

Bartoli resta silencieux.

Il était devenu très pâle.

— Alors, mon fils, il est bien évident que tu as contre moi quelque chose que tu me caches.

— Non...

— Oh ! je ne te crois pas... mais je ne tiens plus à savoir ton secret, puisque tu juges à propos de faire avec moi le mystérieux... Je n'ai rien à me reprocher, je ne crois pas avoir jamais cessé une minute de t'aimer... et de te le prouver... J'ai donc la conscience tranquille... Tu me causes seulement beaucoup de tristesse... car il y a dans ta conduite je ne sais quoi de douloureusement injuste pour moi... J'ai ma fierté de père aimant son fils par dessus tout... et ton départ, tes paroles, tes hésitations blessent cette fierté... Comprends-tu ?

Philippe ne répondit pas.

Cette démarche auprès de Bartoli, il savait bien qu'elle serait pénible. Avant de l'entreprendre il y avait longuement réfléchi. Mais rester au château plus longtemps, dans la rage muette de sa souffrance jalouse, c'était au-dessus de ses forces. Il ne voulait pas non plus se trahir, car laisser deviner à Bartoli son amour pour Claire, c'était empêcher le mariage, et cela, il fallait l'éviter à tout prix.

Il souffrirait, certes, mais il voulait être seul à souffrir.

Et son père croirait à de l'ingratitude, mais trouverait auprès de sa jeune femme l'oubli et le bonheur.

— Tu partiras donc quand tu le jugeras convenable. Je me passerai de toi pour les travaux de l'Aiguillette, et je ferai venir un autre ingénieur qui sera un étranger pour moi, mais qui me rendra les services que j'attendais de ton dévouement.

— C'est bien, mon père, dit froidement Philippe.

— Un mot, toutefois ..

Et ce fut d'une voix bien tremblante et bien basse que le pauvre homme ajouta.

— Tu sais que mon mariage avec Claire est fixé à la fin d'octobre. Quelques jours nous en séparent. Je ne suppose pas que ton intention soit de quitter Castelbouc avant cette époque ?... Ce serait me faire une injure gratuite et méconnaître l'affection que j'ai toujours montrée pour toi...

— J'avais l'intention de partir dès demain...

— Ah !

Un regard profond du père alla fouiller jusqu'aux derniers replis de l'âme de l'enfant.

Et ce fut presque sèchement qu'il articula :

— Je ne te retiendrai pas. .

Ces mots, le ton dont ils furent prononcés, allèrent droit au cœur de Philippe.

Il comprit qu'il venait de briser cette pure affection paternelle.

A ces yeux qui s'emplirent de larmes, en dépit de l'effort pour les retenir, à ce visage qui se contracta, il devina la souffrance aiguë, qu'on essayait en vain de cacher sous les dehors de la sécheresse et du mécontentement.

— Père ! père ! dit-il, tendant les bras, dans un élan, à l'homme qu'il venait d'offenser.

Mais Bartoli ne répondit pas à cette avance.

Il répéta, toujours très bas :

— Tu peux partir dès demain... Je me marierai sans que tu sois là pour assister à mon bonheur... Tu empoisonneras cette journée qui aurait pu être si heureuse et à laquelle je ne pense qu'avec une sorte d'effroi, car les grandes félicités appellent, par contre-coup, de grands malheurs... et le bonheur bien complet n'existe pas... tu te charges de me le prouver... Je ne m'attendais pas, cependant, que mes larmes, c'est toi qui me les ferais verser... et elles m'en sont plus amères et plus douloureuses... Adieu...

Père, je ne partirai pas, du moins maintenant, j'attendrai votre mariage... je veux assister à votre bonheur... je ne veux pas être pour vous, ce jour-là, une cause de regrets...

— Tu feras ce que tu voudras... je ne te retiens pas... je te le répète... tu es libre et je n'insisterai plus...

Et ils se séparèrent tristement.

(à suivre) Jules Mary.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.